

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2728/A.I.

Astrida, le 19 Octobre 1951.-

Objet:

Accident de travail  
Calogreas G.-

TRANSMIS à copie pour information à Mr.  
le Directeur du Fonds Colonial des Invalidités  
Bd. Albert n°95 à Leopoldville, comme suite à  
sa lettre n°AN/AB/EC. I Sinistre n°717/8/I du  
7/7/51.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Agent Territorial Principal,  
CH. LEES,

ASTRIDA



Monsieur l'Administrateur de Territoire

Comme suite à votre lettre I690/Just.  
du 23/8/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que  
Muneneri Augustin était célibataire.

Le seul héritier coutumier est sa  
soeur la nommée Nyiragatwakazi, fille de Sekabga et  
de Kanyange, résidant à Munini (Buyenzi) territoire  
d'Astrida, âgée d'environ 19 ans.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Agent Territorial Principal,  
CH. LEES,

Monsieur l'Administrateur  
du Territoire de & à

USUMBURA.